

le jeudi 12 mars 2020

À Madame la Rectrice de l'académie de Caen  
Rectorat de CAEN  
168 rue Caponière  
14061 CAEN CEDEX

Objet : Covid 19.

Madame la Présidente du CHSCT-A,

Nous tenons à vous alerter sur les mesures prises par les autorités à ce stade de l'épidémie en cours.

Pour SUD Éducation, en raison de l'état des lieux de certains bâtis scolaires forts dégradés et en raison du manque de produits sanitaires, les conditions d'hygiène attendues pour endiguer la propagation du virus ne sont pas réunies. Ce qui d'ordinaire est une gêne devient dangereux en période d'épidémie. « Se laver très régulièrement les mains » est une des préconisations qui n'est pas applicable sur le court terme. En effet, tous les établissements scolaires ne sont pas tous dotés de lavabos, de papier essuie-main en nombre suffisant et de solutions hydroalcooliques, Sans oublier que tout le monde a rencontré ou côtoie des personnes porteuses saines du virus. Si les agent-es et les usager-es ont un motif raisonnable de penser que certaines situations présentent un danger grave et imminent pour leur vie ou leur santé, iels peuvent alors exercer leur droit de retrait et interrompre leurs activités, tant que leur employeur n'a pas mis en place les mesures de prévention adaptées. Les personnels ayant contracté le covid-19, dans le cadre de leur travail ou non, doivent bénéficier de la suppression de la journée de carence.

Nous ne doutons point de votre connaissance de l'alerte émise par l'Organisation Mondiale de la Santé, laquelle caractérise maintenant cette propagation de pandémie, constatant l'accélération de la contamination par le Sars-CoV-2 dans le monde. Si le coronavirus inquiète les marchés financiers, nous, représentants des personnels et membres du CHSCT-A, sommes inquiets quant aux risques encourus par l'ensemble des usager-es des services publics.

Toujours selon l'OMS, et selon le constat des autorités compétentes françaises, la France n'est pas épargnée et l'épidémie du nouveau coronavirus pourrait s'accélérer avec la transmission de la maladie par des personnes n'ayant jamais voyagé dans les pays premiers touchés. L'Académie de Caen, selon la presse locale, n'est pas épargnée par cette situation. C'est pourquoi, les membres du CHSCT-A au titre de Sud Éducation, vous demandent de mettre en place une prévention accrue afin de réduire au maximum les risques de propagation et de garantir la santé de tous et toutes dans leur exercice professionnel. Selon du code du travail, en tant qu'employeur, vous avez une obligation de résultat de sécurité.

Soyez assurée, Madame la Présidente du CHSCT-A, de notre attachement au service de l'éducation nationale.

Les représentants du personnel au CHSCT-A au titre de Sud Education,

Copie :

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Calvados, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Manche, Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'Orne, Madame l'Inspectrice de Santé et de Sécurité au Travail, Madame le médecin de prévention de l'Education Nationale